

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 04338

Numéro SIREN : 802 740 290

Nom ou dénomination : PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 11/08/2020 sous le numéro de dépôt 35331

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 11/08/2020

Numéro de dépôt : 2020/35331

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
Reconstitution de l'actif net

Déposant :

Nom/dénomination : PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 802 740 290

N° gestion : 2014 B 04338



PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS

Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 €

Siège social : 43 rue Camille Desmoulins
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
802 740 290 RCS NANTERRE

VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ANNUELLE DU 24 JUIN 2020

Le vingt-quatre juin, à dix heures trente, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation du Président.

La présente assemblée a été convoquée par courrier en date du 9 juin 2020.

Le nombre de participants de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant est de 5.000 personnes, soit le personnel que comme mandataire.

M. X. préside la séance en sa qualité de Directeur Général de PIERRE ETOILE, la Société.

M. Y. du CONSEIL AUDIT EXPERTISE, Commissaire aux comptes régulièrement élu, est excusée.

Le bilan certifié sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents possèdent 5.000 actions, sur les 5.000 actions émises par la Société.

Etant que tous les associés sont présents ou représentés, et qu'en conséquence, l'assemblée régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

En présence des associés :

1. L'ordre de convocation des associés ;

2. La convocation adressée au Commissaire aux comptes avec l'avis de réception ;

3. L'ordre du jour ;

4. Les comptes actifs et passifs de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de

exercice 2019 ;

5. Le rapport du Président ;

6. Le rapport du Commissaire aux comptes ;

7. Les propositions à l'assemblée.

Etant que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, les comptes de la Société, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts été communiqués 8 jours avant la réunion de l'assemblée.

En présence de ces déclarations.

En conséquence, l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Le Président ;

2. Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

3. Le rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du



approbation de ces conventions ;
comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus à l'organe
;
propres ;
mandat des Commissaires aux comptes ;
formalités.
du rapport de gestion et des rapports du Commissaire aux comptes.
à discussion.
la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à

TION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport
comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019
résultats, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces
donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat
aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TION

Décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 442.251,58 euros de la
gale » 500,00 euros
nouveau » 26.751,58 euros
57 euros après affectation
415.000,00 euros
442.251,58 euros

Président - Régime fiscal du dividende

donc de 83 euros.
sera mis en paiement au siège social à compter du 25 juin 2020.
avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à
l'impôt unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de
globale de 30%.
en droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers

M



[Signature]

x voix, est adoptée à l'unanimité.

UTION

en raison de l'affectation du résultat de l'exercice, les capitaux propres de la
nstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'il convient de
scription modificative au registre du commerce et des sociétés relative à la
ion de la Société.

x voix, est adoptée à l'unanimité.

UTION

près avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes
e conventions de la nature de celles visées à l'article L. 227-10 du Code de
purement et simplement.

x voix, est adoptée à l'unanimité.

UTION

NSEIL AUDIT EXPERTISE, 9 rue Ernest Cresson, 75014 PARIS,
x comptes titulaire,

l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de six
sue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2025.

e MORIN, 1 rue du Printemps, 75017 PARIS, Commissaire aux comptes

, l'assemblée générale décide ne pas renouveler son mandat, la nomination
omptes suppléant étant facultative.

x voix, est adoptée à l'unanimité.

ON

onne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du
nte assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

x voix, est adoptée à l'unanimité.

M



[Signature]

isé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance

a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le

Le Président

